

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 31
procurations : 8
votants : 39

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J.-L. PECORINI, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUNIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTEES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUNIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUUD par J. BOUCHET, J.-C. GUILLON par P. DURET, J.-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

Date de convocation :
07 octobre 2025

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_tran_109

Plan d'actions et plan de financement du niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1er Vice-Président,

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Genevois est issu de l'action « Mise en place d'un dialogue territorial » du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui vise une agriculture résiliente au changement climatique et sobre en carbone. Initié en 2021, le PAT a été élaboré avec une centaine de partenaires. Le diagnostic territorial initial (état des lieux des filières – étude de la demande des consommateurs – fonctionnement de la restauration hors domicile), consolidé par d'autres études entre 2022 et 2025 (diagnostic de la précarité alimentaire – enquête sur les habitudes de consommation – étude foncière) a permis d'identifier les grands enjeux agricoles et alimentaires du territoire.

Un plan d'actions a été construit avec l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire local. Ce sont en tout une dizaine d'ateliers entre janvier 2022 et mars 2025 qui ont permis d'identifier les actions, de définir leur contenu et les conditions de mise en œuvre, et de définir les modalités de suivi-évaluation. Bien que ce travail ait été exigeant et long, la mobilisation des partenaires techniques et politiques est restée constante et soutenue, aboutissant à un document sans angle mort, consensuel et concret, avec des fiches actions détaillées.

Le plan d'action se décline en 4 orientations, abordant l'ensemble des thématiques de la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (justice sociale, nutrition et santé, environnement, économie alimentaire, restauration collective, éducation à l'alimentation, foncier et urbanisme) :

- Maintien et développement de l'agriculture nourricière du territoire.
- Développer des pratiques respectueuses de l'environnement du champ à l'assiette.
- Permettre à l'ensemble de la population d'accéder à des produits sains et durables.
- Incrire le PAT dans une logique de coopération, d'amélioration continue et de communication.

Parmi les 60 actions du PAT :

- 10 sont déjà engagées.
- Plusieurs actions répondent aux objectifs du Projet de territoire.
- Certaines actions sont liées à différentes politiques transversales stratégiques de la Communauté de Communes du Genevois : PCAET, Contrat Local de Santé, prévention des déchets, politique sociale, aménagement du territoire.

La mise en œuvre du plan d'actions est programmée sur 5 ans (2025 – 2030).

Le coût des actions du PAT du Genevois est estimé, à la date du dépôt de la candidature à environ 400 000 € sur 5 ans (2025 – 2030), hors moyens internes d'animation (un équivalent temps plein). Plusieurs actions sont déjà engagées et budgétées, d'autres ne le sont qu'en partie (première phase d'étude chiffrée). S'y ajouteront les actions menées par les partenaires du PAT. Certaines actions sont soumises à une phase d'étude ou d'animation qui permettra le déploiement d'investissements (non évalués à ce stade) dans un second temps.

Des sources de co-financement ont été identifiées dans le plan d'action : un travail d'ingénierie financière reste à réaliser pour solliciter les financeurs et déterminer les montants d'aides financières potentielles. Une première demande de subvention a été faite simultanément au dépôt de la candidature dans le cadre d'un appel à projet Fonds Vert, pour 72 000 €. Elle permettra de contribuer au financement des dépenses internes d'animation et certaines actions prioritaires. D'autres actions du PAT sont inscrites dans le Contrat Eau et Climat et pourront faire l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau.

Dans un communiqué de presse du 03 juin 2025, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Madame Annie GENEVARD, a réaffirmé son soutien aux PAT et reconnu le dispositif comme un levier majeur pour la transition vers des systèmes alimentaires plus sains, plus durables et plus locaux au service de la souveraineté alimentaire, et d'une juste rémunération des agriculteurs. Une veille sera donc constamment exercée pour bénéficier des appels à projets futurs et des opportunités dans les dispositifs de droit commun que le gouvernement voudra ouvrir pour soutenir les PAT.

L'objet de la présente délibération est la validation du plan d'actions du PAT et du plan de financement associé, nécessaires à la finalisation de la candidature à la labellisation de niveau 2.

Budget prévisionnel en fonctionnement du PAT 2025-2029 :

	2025	2026	2027	2028	2029
Orientation 1 « Maintien et développement de l'agriculture nourricière du territoire »	9 000 €	37 500 €	61 050 €	19 550 €	17 000 €
Orientation 2 « Développer des pratiques respectueuses de l'environnement du champ à l'assiette »	- €	59 000 €	30 000 €	31 000 €	16 500 €
Orientation 3 « Permettre à l'ensemble de la population d'accéder à des produits sains et durables »	- €	33 310 €	51 000 €	35 500 €	9 000 €
TOTAL	9 000 €	129 810 €	142 050 €	86 050 €	42 500 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique ;

Vu la délibération n° 20200224_cc_env46 du Conseil Communautaire du 24 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n° 20210607_b_env28 du Bureau communautaire du 07 juin 2021 portant approbation de la candidature de la Communauté de Communes du Genevois à l'appel à projets « Projets Alimentaires Territoriaux » du Ministère de l'Agriculture ;

Vu la labellisation « PAT de niveau 1 » obtenue du Ministère de l'Agriculture en 2023 ;

Vu l'avis de la Commission mixte Environnement, Transition énergétique et Aménagement, Habitat, réunies le 23 juin 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve le plan d'actions et de financement 2025-2030 du niveau 2 du PAT, annexé à la présente délibération, sous réserve des inscriptions budgétaires afférentes pour les années 2026 à 2030.

Article 2 : prévoit, dans la limite des crédits ouverts pour les années 2026 à 2029, l'inscription des crédits au budget principal – exercices 2026 à 2029 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la recherche de co-financements pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de la labellisation « PAT de niveau 2 ».

Article 5 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Nom de l'action	2025	2026	2027	2028	2029	Filière
ORIENTATION 1 : Maintenir et développer l'agriculture nourricière du territoire						
Accompagner les collectivités sur les questions d'urbanisme dans le but de préserver les terres agricoles nourricières	Animation interne					
Assurer une veille foncière	-	3 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	FEADER 104
Mettre en place des outils de protection du foncier agricole	A définir	FEADER 104				
Mettre en place un Comité Local Installation Foncier	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	
Mettre en place une pépinière ou couveuse de jeunes agriculteurs	A définir	FEADER 104				
Aider des maraîchers à s'installer durablement sur le territoire en SCIC	Animation interne					
Développer une actualité agricole sur les panneaux d'affichage des communes	Animation interne					
Sensibiliser les habitants au travers des journeaux communaux	Animation interne	Animation interne	800 €	Animation interne	Animation interne	
Utiliser les engins agricoles comme supports de communication	Animation interne					
Créer des panneaux de sensibilisation sur l'importance du respect des espaces agricoles	Animation interne					
Sensibiliser les propriétaires de chiens via la filière canine	Animation interne	Animation interne	Animation interne	300 €	Animation interne	
Mettre en œuvre un système logistique des produits locaux *		25 000 €	A définir	A définir	A définir	DRAAF, CNR
Accompagner les producteurs pour répondre aux appels d'offre de la Restauration Hors Domicile	-	-	2 000 €	-	-	Fonds de formation Vivéa
Informer les producteurs des aspects réglementaires afin de développer des livraisons de la RHD et des GMS	-	-	2 000 €	-	-	
Créer une structure de transformation pour valoriser la production agricole	-	-	30 000 €	A définir	A définir	FEADER 302
Participer à l'optimisation des entreprises artisanales de transformation pour la réalisation de produits locaux	-	Animation interne	Animation interne	Animation interne	Animation interne	
Mettre en relation producteurs, artisans et restaurateurs grâce à un agri job meeting		Animation interne	1 000 €	-	-	
Faire connaître les producteurs et les acteurs aval de la chaîne alimentaire	-	-	-	2 250 €	-	
Aider les producteurs au référencement sur les plateformes d'achats	-	-	8 000 €	Animation interne	Animation interne	
Sensibiliser les producteurs aux avantages de fournir la RHD	-	-	5 250 €	-	-	Fonds de formation Vivéa
Accompagner la spécialisation des exploitations sur du volume ou du surplus pour la GMS	-	-	Animation interne	5 000 €	5 000 €	Fonds de formation Vivéa
Recenser l'offre en produits locaux et la demande en RHD*	Animation interne					

TOTAL ORIENTATION 1	9 000 €	37 500 €	61 050 €	19 550 €	17 000 €	
ORIENTATION 2 : Développer des pratiques respectueuses de l'environnement du champ à l'assiette						
Accompagner les exploitants vers les pratiques bio et la certification agriculture biologique	-	16 000 €	16 000 €	-	-	Action inscrite dans le contrat Eau et Climat
Apporter un appui technique aux agriculteurs pour alimenter l'usine de trituration en oléoprotéagineux	-	-	-	-	-	
Accompagner les exploitations agricoles pour développer les protéines fourragères	-	-	Animation interne	11 000 €	11 000 €	
Accompagnement des exploitations à la labellisation HVE	-	18 000 €	Animation interne	Animation interne	Animation interne	Fonds Vert - PCAET
Utilisation des eaux dites "non conventionnelles" pour l'usage agricole	Animation interne					
Utiliser des sources d'eau naturelle à usage agricole	-	-	9 000 €	-	-	CASMB via PRDA
Renforcer le rôle de l'eau comme ressource stratégique dans la souveraineté alimentaire	-	-	-	-	-	CASMB via PRDA
Améliorer les pratiques agricoles liées à l'utilisation de l'eau	-	20 000 €	Animation interne	Animation interne	Animation interne	Fonds Vert - PCAET
Réaliser des stockages d'eau à usage agricole	-	-	-	-	-	
Sensibiliser les jeunes à l'anti-gaspillage alimentaire	Animation interne					
Communiquer auprès de la population sur la nécessité de limiter le gaspillage alimentaire	-	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Informier sur les différentes dates de péremption pour lutter contre le gaspillage alimentaire	Animation interne	Animation interne	Animation interne	Animation interne	500	
Identifier les possibilités de réduction et de valorisation des surplus de cantines	Animation interne					
Développer des circuits courts de valorisation des produits non calibrés et des invendus	-	-	Animation interne	15000	Animation interne	
TOTAL ORIENTATION 2	0	59 000 €	30 000 €	31 000 €	16 500 €	
ORIENTATION 3 : Permettre l'accès de toute la population à une alimentation saine et durable						
Développer des lieux de vente de producteurs locaux dans les communes pour soutenir la vente de produits locaux*	-	10 800 €	11 500 €	20 000 €	A définir	DRAAF
Développer des partenariats entre producteurs et commerçants pour créer des points relais de vente de produits locaux*	Animation interne	Animation interne	A définir	A définir	A définir	DRAAF
Faire connaître et améliorer l'identification des lieux de vente de produits locaux	-	5 000 €	2 000 €	-	-	
Développer une signalétique pour identifier les producteurs locaux sur tous les lieux de vente	-	2 500 €	-	2 500 €	-	

Travailler sur l'implantation et le regroupement des produits locaux en GMS	Animation interne					
Développer des marchés de producteurs solidaires	-	-	A définir	A définir	A définir	
Mise en relation producteurs, transformateurs et distributeurs avec l'aide alimentaire	Animation interne					
Etude technico - économique pour l'implantation d'un nouveau lieu de solidarité alimentaire	-	-	20 000 €	-	-	
Lieu d'échange pour une aide alimentaire durable	Animation interne					
Essaimer la distribution de paniers solidaires sur le territoire de la CCG	Animation interne					
Développer les jardins collectifs ou individuels	Animation interne	Animation interne	500 €	500 €	500 €	
Optimiser les budgets pour l'approvisionnement en local au niveau des collectivités	-	Animation interne	1 500 €	Animation interne	Animation interne	
Aider les communes à rédiger leur marché public de façon à introduire des produits bio et locaux*	-	2 760 €	Animation interne	Animation interne	Animation interne	DRAAF
Proposer des critères permettant d'intégrer les produits locaux dans les marchés publics	-	-	Animation interne	Animation interne	Animation interne	
Accompagner les communes en gestion concédée intéressées pour passer en gestion directe avec cuisine sur place	A définir					
Développer les produits locaux dans les maisons de retraite et pour le portage de repas à domicile*	Animation interne	DRAAF				
Accompagner les établissements de restauration collective dans l'atteinte et la connaissance des objectifs de la loi EGALIM*	-	10 250 €	-	8 500 €	8 500 €	DRAAF
Apprendre à cuisiner sain avec des produits locaux	-	2 000 €	2 000 €	2 000 €	-	
Proposer des rencontres avec les agriculteurs	Animation interne					
Mettre en valeur le patrimoine et les savoirs - faire culinaires traditionnels	-	-	-	-	-	
Communiquer sur l'agriculture biologique afin de soutenir l'achat de produits bio	-	Animation interne	11 500 €	Animation interne	Animation interne	Action inscrite dans le contrat Eau et Climat
Communiquer auprès des Comités d'entreprises et des lycées pour développer le local	Animation interne					
Sensibiliser les scolaires sur l'agriculture, l'alimentation, l'usage et le respect des terres agricoles	Animation interne	Animation interne	2 000 €	2 000 €	-	
TOTAL ORIENTATION 3	0	33 310 €	51 000 €	35 500 €	9000	
TOTAL	9 000 €	129 810 €	142 050 €	86 050 €	42 500 €	

* Actions pour lesquelles une subvention est demandée dans le cadre de l'AAC PAT
niveau 2 2025